

Après débat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

A la lecture de l'Ordre du jour,  
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hayden, attirant l'attention du Sénat sur l'article 53 et l'article 91 (modifié en 1949) de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, et les conséquences que peuvent avoir ces articles sur la présentation de mesures législatives au Sénat.

Après débat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la 14<sup>e</sup> Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Nassau, aux Bahamas, du 26 octobre au 8 novembre 1968, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Que le Sénat estime souhaitable d'établir prochainement un comité du Sénat qui s'appellera «Comité de l'ombudsman» et sera chargé de se renseigner et de faire rapport au Sénat sur toute question relevant de la compétence du Parlement et afférente à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la prévention de l'injustice et de l'arbitraire et, notamment, d'enquêter et faire rapport au sujet de tout grief exprimé par la suite d'une mesure administrative contre laquelle il n'existe plus d'autre remède,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les conséquences, législatives et autres, découlant de l'adoption par le Sénat des rapports de Comités suivants:

1. Le rapport du Comité spécial du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi (1961).